

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2015

L'an deux mille quinze

Le 19 février à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par lui le 12 février 2015

Étaient présents : *Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBRARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Mohamed MALLEM, Serge NARDIN, Laurence OCCELLO, Marcel PELLEGRIN, Christophe RAMEAUX, Tristan RIQUE, Virginie TOUSSAINT.*

Absent excusé :

Pierre ALAMELLE pouvoir à Philippe AUPHAN

Christopher DAVO pouvoir à Serge Nardin

David PACIOTTI pouvoir à Marcel PELLEGRIN

Monsieur Mohamed MALLEM a été désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le rajout du point suivant :

- gestion locative de l'appartement situé au-dessus du bar de la Fontaine.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le maire explique que la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier au décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie est destinée à faire face à un besoin de fonds ponctuel, voire plus encore, éventuel. Il s'agit d'un droit de tirage permanent dont bénéficie la collectivité auprès de l'organisme prêteur dans la limite d'un plafond et d'une durée négociés dans le contrat et avec une mise à disposition immédiate des fonds.

Il propose de solliciter différents organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € pour financer l'acquisition du bar dans l'attente du versement de la subvention.

Accord à l'unanimité.

2. Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bar et des logements

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la consultation directe faite pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation du bar et des logements existants dans l'immeuble B 179 place de la mairie.

Les critères retenus pour la sélection du maître d'œuvre sont les moyens, les compétences et les références pour des opérations similaires ainsi que le prix de la prestation.

Deux bureaux d'études ont répondu à cette offre.

Après un examen minutieux des candidatures, Monsieur le Maire propose de retenir SICA Habitat Rural qui a réalisé plusieurs aménagements de ce type.

Accord à l'unanimité

3. Aménagement d'un bistrot de pays : adoption du projet et demande d'aides financières

Face à la volonté des élus de créer un lieu de vie et de rencontre, actuellement en manque sur le territoire de la commune, de développer l'activité touristique et de permettre la remise en place d'un commerce de proximité à Vaugines, la commune a souhaité engager des travaux dont le coût estimatif est de 180 000 € hors taxe.

Monsieur le maire propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux pour 64 800 € et du conseil Régional pour un montant de 15 000 € Accord à l'unanimité du conseil municipal.

4. Servitude de tréfonds parcelle B 828

Afin d'alimenter en eau le terrain multisports et 4 foyers le long de la route départementale 56 une canalisation d'un diamètre de 60 mm doit être posée.

Il est nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour autoriser le passage de ladite canalisation sur la parcelle B 828. Ainsi monsieur et madame HOULLE, propriétaires de cette parcelle ont donné leur accord pour concéder une servitude au bénéfice de la commune.

Une indemnité forfaitaire d'un montant de 2 000 € est proposée afin d'indemniser le préjudice causé par le passage de la canalisation.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

5. Travaux 2015 sur réseau eau potable : extension et amélioration

Monsieur le maire présente les projets de travaux sur le réseau d'eau potable pour l'année 2015

1. extension du réseau le long de la départementale 56 afin d'alimenter le terrain multisports et 4 foyers pour un montant de 12 048,79 €.
2. Amélioration de la qualité du réseau d'eau potable avec reprise de tous les branchements réalisés dans la rue Vieille afin de pallier aux fuites entre la conduite principale et les robinets d'isolement qui n'ont pas été posés sur cette conduite. Ces travaux ont été estimés à 22 430,77 €

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 10 343,87 € et du département pour 7 240,71 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales (ex-FNDAE)

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

6. Mise à jour des parcelles relevant du régime forestier, dans le cadre de la révision du document d'aménagement forestier.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de faire une mise à jour des parcelles relevant du régime forestier, dans le cadre de la révision du document d'aménagement forestier. L'actuelle forêt communale est composée des 4 parcelles A 123, 141, 250 et D 209, d'une surface totale de 407,4640 ha.

La parcelle A141, lieu-dit Giboux des Fousques d'Auve, a été divisée en 2 nouvelles parcelles en 2012 pour échange d'une parcelle avec un propriétaire riverain : A 737 (159,4400 ha) et A 736 (1,0000ha).

La parcelle A 736 n'est plus propriété de la commune. Cette mutation foncière n'a pas fait l'objet d'une demande préalable de distraction.

D'autre part, la commune est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à la forêt communale. Il s'agit de la parcelle A 137, au lieu-dit Vallon de Vaunières, d'une surface de 730 m² (0,0730 ha).

Afin de préserver ce terrain boisé et d'en assurer sa conservation (article L 211-1 du code forestier), il est nécessaire de l'intégrer à la forêt communale relevant du régime forestier.

Pour régulariser la situation, il convient de demander la cessation du régime forestier appliqué à l'ancienne parcelle A 141, d'une surface de 160,4400 ha et de demander l'application du régime forestier sur les parcelles dont le détail figure dans le tableau ci-dessous, pour une surface totale de **406,5370 ha**.

NOUVELLE COMPOSITION DE LA FORET COMMUNALE

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	Contenance		
				m ²	ha	a	ca
VAUGINES	A	123	LE ROSTI	2158670	215	86	70
VAUGINES	A	137	VALLON DE VAUNIERE	730	0	07	30
VAUGINES	A	250	LES TEISSIERES	59480	5	94	80
VAUGINES	A	737	GIBOUX DES FOUSQUES D'AUVE	1594400	159	44	00
VAUGINES	D	209	LA COSTE EYGUIERES	252090	25	20	90
TOTAL				4065370	406	53	70

L'ancienne surface totale étant de 407,4640 ha, cette régularisation entraîne une diminution de la surface de la forêt communale relevant du régime forestier de **9270 m², soit 0,9270 ha**.

7. Gestion locative SIRES pour l'appartement immeuble B 179

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition de l'immeuble cadastré B 179, il propose de confier la gestion locative du logement situé au-dessus du bar à Service Immobilier Rural Et Social (SIREs) suivant leurs propositions :

- 185 euros pour réaliser les entrées dans les lieux, il faut savoir que les honoraires seront demandés à chaque nouvelle entrée.
- 6 % HT des loyers encaissés.

Accord à l'unanimité.

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE' (Municipality) of 'VAUGINES'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. M. M.' followed by a large flourish.